

Permis d'Urbanisme CODT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de M. et Mme FYON-GUYOT demeurant Avenue Victor David 58 à 4830 LIMBOURG pour la transformation et extension d'une seconde résidence sur un terrain situé Andrimont, 61 à 4987 Stoumont, et cadastré 2^e division, section C n°187/c - 187/e.

Le projet déroge au plan de secteur, les parcelles étant situées en zone forestière d'intérêt paysager et en zone agricole d'intérêt paysager et s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme sur les bâtisses en site rural en ce qui concerne: - **toiture à deux pans de pente (45° et 25°) et de longueur différentes - pente de toiture non comprise entre 25° et 35° - toiture plate - baies horizontales - bardage en bois - cheminée en alu et garde-corps métallique - structure terrasse en tôle - R+1 totalement engagé dans la toiture et hauteur sous-gouttière équivalente à un niveau**

et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional;
- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation; -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'**accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

L'enquête publique est ouverte le 13.03.2023 et clôturée le 27.03.2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 27.03.2023 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet